

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2026

RÉSULTATS DE LA GESTION ET PORTANT APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE
2025 - (N° 2694)

N° CF6

AMENDEMENT

présenté par
M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Supprimer cet article.
--

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe Rassemblement National propose la suppression de cet article pour dénoncer le recours massif à la dette qui déstabilise gravement la trajectoire financière de l'État et fait peser l'inconséquence des gouvernements actuels sur les générations futures.

La dette publique atteint désormais 115,6 % du PIB en 2025, en hausse de près de 3 points en un an, soit une augmentation de 155 milliards d'euros pour atteindre environ 3 460 milliards d'euros. Cette dynamique incontrôlée traduit l'incapacité persistante du Gouvernement à enrayer la spirale de l'endettement.

Il faut également soulever le sujet du coût de cette dette : la remontée brutale des taux d'intérêt pèse lourdement sur les finances publiques. La charge d'intérêts liée aux obligations assimilables du Trésor atteint ainsi 46,5 milliards d'euros en 2025, en hausse de plus de 6,5 milliards d'euros en un an

C'est au total 65 milliards d'euros que la France paye en seules charges d'intérêts, toutes administrations publiques confondues, avec une projection à 74 milliards en 2026. Cette dérive illustre la vulnérabilité croissante de nos finances publiques à la hausse des taux.

À cela s'ajoute un recours accru aux marchés pour financer les besoins de l'État : en 2025, les émissions de titres à moyen et long terme atteignent 300 milliards d'euros, contre 285 milliards en 2024. Cette fuite en avant dans l'endettement traduit un pilotage budgétaire défaillant et un risque caractérisé d'effet boule de neige, que nous refusons d'avaliser.